

- L'estimation prévisionnelle des travaux est estimée à 650 000 Euros H.T. ou 777 400 Euros T.T.C.

Cette estimation comprend, outre les travaux :

- les honoraires du maître d'œuvre,
- la mission de coordination <sécurité et santé>,
- l'établissement des plans topographiques et de récolement,
- les essais et contrôles effectués par la Communauté de Communes « Opale Sud » qui assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à :

- engager la consultation des maîtres d'œuvre par procédure adaptée afin qu'ils réalisent les dossiers de consultations des entreprises correspondants.
- solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
- engager la consultation d'entreprises par voie d'appel d'offres ouvert.
- passer les marchés correspondants,
- faire réaliser les opérations annexes à ces travaux : Coordination Sécurité et Santé, Plan de récolement, essais et contrôles.
- signer l'ensemble des pièces correspondantes.

Les crédits nécessaires estimés à 650 000 Euros H.T. soit 777 400 Euros T.T.C. seront inscrits au budget primitif 2008.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Berck-sur-Mer, le 28 novembre 2007.

Publié le, 29 NOV. 2007

Le Président,

Exécutoire, le 30 NOV. 2007
Le Président,

B. COUSEIN.



B. COUSEIN.



REÇU LE

30 NOV. 2007

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

